Image not found or type unknown

Revocation/accident de la circulation/emprise de stupefiant

Par **Maton**, le **20/07/2016** à **00:51**

Bonjour
Etant qu'un simple préposé,dépourvue d'autorité dans une grande entreprise de transport en commun.Lors de l'accident,test positif,pourquoi aucun responsable,délégués chef de ligne de l'entreprise ne m'a accompagné au commissariat,puis du commissariat à l'hospital pour la prise de sang.
Par ailleurs,mon employeur n'a pas ordonner une visite medicale le jour de la survenance de l'accident.le medecin du travail n'a ete saisi alors que lui seul etait en mesure d'evaluer mon aptitude à exercer mes fonctions,dans l'hypothése d'un usage de stupefiants constituant necessairement un motif serieux de saisine de la medecine du travail et le cas echeant une cause de suspension et d'arret de travail.
Merci

Par **Visiteur**, le **20/07/2016** à **11:38**

Bonjour,
la question est ? pourquoi auriez vous voulu être accompagné ?

Par **Maton**, le **20/07/2016** à **13:45**

Bonjour,
Ce n'est pas une question de Mma propre volonté mais est ce une obligation de l'employeur de sécurité de résultat et de soutiens envers son personnel?
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés